

Assemblée communale ordinaire du 30 mars 2016

Présidence : M. Patrice Jordan, syndic
Citoyennes et citoyens présents : 35

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 11 du 18 mars 2016, affichage au pilier public, et convocation dans Vaulruz.ch no 45 de février 2016, selon la loi sur les communes et paroisses, avec le tractanda suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2015 ;**
Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal.
2. **Comptes communaux 2015**
 2. a) Présentation générale des comptes communaux ;
 - comptes de fonctionnement ;
 - comptes d'investissement ;
 2. b) Rapport de l'organe de révision ;
 2. c) Approbation des comptes ;
3. **Investissement 2016**
Adduction d'eau les Molettes, amélioration du réseau, et financement ;
4. **Rapport de la Commission financière sur l'investissement 2016**
5. **Divers**

Il est 20.00 heures lorsque M. le Président déclare ouverte cette assemblée, il salue les personnes présentes, et excuse Mme Yvonne Gobet, secrétaire communale, pour raison de santé en lui souhaitant un prompt rétablissement.

Mme Georgette Bussard et M. Dominique Delacombaz sont nommés scrutateurs.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2015
Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable à cette assemblée. Il n'est pas lu. Aucun commentaire n'est formulé, il est accepté par main levée à l'unanimité.

2. Comptes communaux 2015

2.a) M. Claude Bovigny, vice-syndic responsable des finances, commente les comptes 2015, par rapport au budget 2015 ; ces comptes 2015 bouclent ainsi :

Compte de fonctionnement	Dépenses	Fr.	4'838'198.44
	Recettes	Fr.	4'876'878.31
	Bénéfice	Fr.	38'679.87

M. Bovigny présente les comptes par chapitre, en mentionnant les principaux écarts entre le budget 2015 et les comptes 2015. Globalement, l'exercice 2015 a été très bon, grâce à des rentrées fiscales nettement plus élevées que prévu ; d'autre part les charges ont été bien maîtrisées tout au long de l'année.

0. Administration

- Chapitre 01 Conseil communal : sortie de fin de législature du Conseil communal, visite de 2 jours à Milan à fin octobre 2015, pour un montant de Fr. 5'183.— ; ce montant n'était pas prévu au budget.
- Chapitre 02 Administration générale :
 - Frais de réception et délégation : en octobre 2015 a eu lieu la commémoration du 100^e anniversaire de l'accueil des enfants belges, ce qui a occasionné des frais pour Fr. 12'600.— ; ce montant n'était pas prévu au budget.
 - Frais de procédure et de droit : au 31 décembre 2015, une provision de Fr. 10'000 a été constituée. M. Bovigny précise que, dans le cadre de la réfection de l'appartement de la Chenaletta, le fermier a contesté certains travaux et a demandé des travaux complémentaires, ce que le Conseil communal a refusé. Notre fermier ayant confié la défense de ses intérêts à un avocat, le Conseil communal a dès lors été contraint de mandater un avocat pour ce dossier.
 - Imputations internes : une différence de Fr. 60'000 est enregistrée aussi bien dans les charges que les revenus, ce qui n'a aucune incidence sur le résultat. Il s'agit d'une modification de comptabilisation dans les salaires et retenues sociales.

La différence de Fr. 90'000 entre le budget et les comptes 2015 est ainsi expliquée pour ce chapitre.

1. Ordre public

- Chapitre 10 : Protection juridique : la comptabilité du service intercommunal des curatelles est intégrée aux comptes de la commune. Le montant à charge de la commune de Vaulruz est de Fr 37'223.00.
- Chapitre 14 : Police du feu : Le budget est bien tenu ; Il n'y a heureusement eu que peu de frais d'intervention ; les coûts d'entretien du matériel se sont également révélés moindre que prévus. M. Bovigny relève le bon fonctionnement du CSPi et rappelle que le corps de Vuadens a été intégré en début d'année. M. Bovigny ajoute que la commune n'est pas forcément intéressée à la grande fusion des corps SP, notre corps fonctionnant à satisfaction
- Chapitre 16 : Militaire : pour la première fois depuis de nombreuses années, il n'y a eu aucune indemnité de stationnement de la troupe au château en 2015.

2. Enseignement et formation

Ce poste comprend le ¼ des dépenses communales et relève qu'il n'y a que très peu d'écart par rapport au budget. La plupart des charges sont liées ; pour ce qui est des charges de l'administration scolaire, elles sont en dessous du budget, donc bien maîtrisées.

3. Culte, culture et loisirs

La différence dans ce chapitre provient de l'aménagement du sentier des Tourbières, entre Vaulruz et Sâles, pour un montant total de Fr. 36'000. Ces travaux ont été intégralement remboursés par les TPF. Ce poste n'était pas prévu au budget, mais n'a eu aucune incidence sur notre résultat.

4. Santé

Pour ce poste nous sommes légèrement en dessus du budget de Fr. 15'000 environ ; il est relevé que pour la subvention des soins spéciaux dans les homes médicalisés, le montant annoncé au budget était de Fr. 159'000 alors que la facture finale s'est montée à Fr. 177'500.

5. Affaires sociales

La différence provient de 2 comptes :

- subvention crèches et garderies : contre Fr. 20'000 prévus au budget, les frais effectif se sont montés à Fr. 33'836.30
 - subvention aux mamans de jour : une différence également de Fr.8'493.25 en notre défaveur
- Il est difficile lors de l'élaboration du budget de prévoir un coût pour ces 2 postes.

6. Transports et communications

On se tient vraiment au budget annoncé pour ce poste, à part un écart insignifiant de Fr. 1'000 au niveau des charges.

7. Protection et aménagement de l'environnement

Les chapitres 70 et 71, eau et épuration des eaux sont en dessous du budget, le taux de couverture obligatoire des charges à 100% est atteint.

- Chapitre 71 : Protection des eaux, M. Bovigny précise que la part communale à l'exploitation de la Step a baissé ; en effet la clé de répartition a été revue si bien que la charge a diminué de 1% environ pour notre commune, respectivement Fr. 14'000 de charges en moins. D'autre part, il informe que les taxes actuellement en vigueur permettront de couvrir les prochaines charges de fonctionnement, liées au traitement des micropolluants.
- Chapitre 72 : Ordures ménagères, les recettes ont couvert les charges à 81.55% (taux de couverture minimum légal de 70%) ; l'adaptation de la taxe de base à Fr. 70.— dès le 01.01.2015 a donc porté ses fruits. De plus, les déchets de bois sont maintenant séparés des matériaux encombrants, ce qui a permis une économie de presque Fr. 10'000 en 2015. De plus le recyclage a généré des recettes de Fr. 18'846 l'année dernière. M. Bovigny remercie le surveillant de déchetterie pour son travail, qui ne se révèle pas toujours facile et agréable.

8. Economie, Agriculture et forêts

Les charges sont conformes au budget et les recettes supérieures, grâce à la part au bénéfice du Triage Forestier de la Sionge, qui s'est avérée plus élevée que prévue, respectivement Fr. 39'456, contre Fr. 22'370 prévu au budget. M. Bovigny relève le bon travail de l'équipe de la forêt, ce qui permet de dégager encore un bénéfice.

9. Finances et impôts

C'est dans ce chapitre que se trouvent les différences les plus importantes, qui sont détaillées comme suit :

- impôt sur personnes physiques : Fr. 1'648'000 en compte, Fr. 1'600'000 au budget
- impôt sur années précédentes : Fr. 397'000 en compte, Fr. 150'000 au budget
- impôt bénéfice personnes morales : Fr. 52'400 en compte, Fr. 69'000 au budget
- impôt sur mutations immobilières : Fr. 167'000 en compte, Fr. 25'000 au budget. Cette plus-value est notamment due à une transaction immobilière sur l'immeuble de l'ancien arsenal.
- impôt sur successions et donations : Fr. 53'500 en compte, Fr. 4'000 au budget

Nous avons donc encaissé globalement 22% de recettes fiscales de plus que ce qui était prévu au budget 2015.

- chapitre 942 immeubles : M. Bovigny informe l'assemblée que l'écart de Fr. 50'000 entre le budget (Fr. 20'000) et les comptes (Fr. 71'506) provient d'une indemnité versée à l'ancien fermier de la Chenaletta pour des travaux effectués par lui-même, à ses frais, dans l'appartement, ainsi que dans la ferme. Lors de son départ M. Fahrni a soumis au Conseil communal des prétentions à hauteur de Fr. 300'000. La requête a été soigneusement examinée par le Conseil communal, qui, après étude du bien-fondé de la demande et prise en compte d'amortissements sur les montants retenus, a fixé le montant de l'indemnité à Fr. 50'000.-- ; ce montant n'était pas prévu au budget 2015.

L'excédent de recettes de Fr. 484'187.92 a ainsi permis de comptabiliser les amortissements supplémentaires et provisions ci-dessous :

- Pavillon scolaire Fr. 99'281.45
- Parchets communaux Fr. 70'000.00 (travaux de drainage)
- Domaines et bâtiments Fr. 70'000.00 (travaux ferme de la Chenaletta)
- Machines, véhicules et mobilier Fr. 69'611.70 (voirie)
- Provision pour pertes sur débiteurs impôts : Fr. 115'000

Ainsi le compte de fonctionnement se solde après provisions et amortissements supplémentaires, par un excédent de recettes de Fr. 38'679.87.

M. Serge Gremion demande ce qui est inclus sous la rubrique 3. Culte, culture et loisirs ; quelle est la générosité de la Commune, par exemple, y'a-t-il une contribution à la salle CO2 ou d'autres activités culturelles en dehors du village ?

M. Patrice Jordan précise que la commune est membre de l'association CO2 et dès lors paie une cotisation annuelle. D'autre part, en matière d'octroi de dons, le Conseil communal regarde l'importance du mouvement/manifestation et s'en tient en principe au district, pour des dons ponctuels.

M Claude Bovigny fournit quelques compléments d'information :

- Participation aux frais de conservatoire, varie en fonction du nombre d'élèves, pour 2015 Fr. 22'497.70
- Cotisation au CO 2 : Fr. 3'105.00
- Dons aux sociétés à but culturel versés en 2015 : Fr. 5'420.00

M. Bovigny présente le compte d'investissement 2015, qui boucle ainsi :

Compte d'investissement 2015

Dépenses	Fr. 3'475'196.85
Recettes	Fr. 485'221.60
Déficit	Fr. 3'016'975.25

Les investissements principaux réalisés durant l'année 2015 sont détaillés, respectivement :

✓ Pavillons scolaires provisoires	Fr.	105'631.85
✓ Subvention c/pavillons scolaires	Fr.	- 6'350.40
✓ Construction nouvelle école	Fr.	1'656'814.35
✓ Assainissement passage à niveau Vaulruz-Sud	Fr.	190'000.00
✓ Renouvellement réseau eau Grand-Rue	Fr.	364'418.85
✓ Construction puits du Diron	Fr.	442'706.60
✓ Subvention c/puits du Diron	Fr.	-176'000.00
✓ Rénovation appartement la Chenaletta	Fr.	141'775.05
✓ Drainage des parchets communaux	Fr.	278'139.65
✓ Subvention c/drainages	Fr.	-108'000.00

De plus des taxes de raccordement eau et eaux usées ont été facturées pour un montant global de Fr. 150'000.

Le compte d'investissements se solde par un excédent de dépenses de Fr. 3'016'975.25.

M. Bovigny donne quelques informations au sujet de la construction de la nouvelle école et de son financement. Lors du plan de financement, les taux avaient été calculés à 3% pour les 5 mios que l'on pensait emprunter. La commune a pu réaliser ses emprunts à des taux très concurrentiels, respectivement à 0.30% pour les premiers 2 mios, puis à 0.40% pour les 2.5 mios suivants et 0.6 mios à 0.72%. Le taux moyen pour ces emprunts sur 8 ans est d'à peine 0.40%.

M. Serge Gremion demande si cette différence réduit le coût de construction ou si ça donne une marge de manœuvre supplémentaire pour investir le montant décidé en assemblée.

M. Bovigny précise que cette économie permettra de diminuer les frais de fonctionnement des années à venir. On est actuellement en dessous du budget (50% d'attribution), et on va tout faire pour maintenir la situation.

Il n'y a plus de question sur ce dernier compte.

2.b) parole est donnée à la Commission financière, qui donne lecture du rapport de la Fiduciaire Ruffieux. La Commission financière approuve ce rapport, et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement 2015 de la commune de Vulruz.

M. Jordan précise que pour le point suivant, approbation des comptes, le Conseil n'a pas le droit de vote.

2.c) Le compte de fonctionnement 2015 et le compte d'investissement 2015 de la commune de Vulruz sont approuvés par main levée à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents, tels qu'ils ont été présentés ci-dessus.

M. Jordan remercie la Commission financière et la caissière communale pour leur travail, ainsi que les citoyens pour la confiance témoignée.

3. Investissement 2016

Mme Anne-Laure Magnin présente l'investissement prévu pour améliorer le réseau d'adduction d'eau des Molettes, en réalisant un bouclage de ce réseau. Le Conseil communal a souhaité profiter des travaux de mise en séparatif des EU/EC dans le secteur des Molettes/Moilles, pour réaliser ces travaux complémentaires d'adduction d'eau. De plus, ils permettront d'améliorer la défense incendie dans le secteur. Le coût devisé de cet investissement est de Fr. 150'000 et sera financé par les liquidités courantes.

M. Willy Carrel demande quel est le secteur concerné par ces travaux.

M. Jordan précise qu'il s'agit du quartier en dessus du château.

Aucune autre question n'étant soulevée, parole est donnée à la Commission financière.

4. Rapport de la Commission financière

M. Pierre Gremaud, président, propose d'accepter cet investissement de Fr. 150'000 qui sera financé par les liquidités courantes.

Cet investissement est accepté par main levée à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

5. Divers

La parole est donnée aux citoyens présents.

M. Joseph Borcard demande si, au niveau de l'endiguement de la Sionge, quelque chose est prévu pour un curage.

M. Michel Geinoz répond qu'une demande de curage avait été émise par le syndicat, il y a 3-4 ans environ. Avec la législation actuelle le canton n'est actuellement plus favorable à ce genre de travaux ; il encourage cependant un projet de revitalisation.

Une entente intercommunale regroupant les communes de Sâles, La Verrerie et Vulruz a été constituée. L'établissement d'un projet de rapport est à bout touchant. Il sera prochainement soumis aux 3 conseils communaux. Une séance d'information pour les riverains concernés sera organisée le 19 mai prochain. Une décision par rapport aux différentes variantes proposées sera prise, suivie d'une mise à l'enquête.

M. Geinoz souligne qu'il devient urgent de commencer les travaux ; par exemple au niveau du pont qui traverse la Sionge en face de Pra-Bocca. L'objectif principal du projet est de faire en sorte que les drains fonctionnent.

On arrive dans le concret, on en dira plus le 19 mai et lors d'une prochaine assemblée communale.

Le Syndicat d'endiguement devrait être dissolu, dans le cadre de ce projet.

M. Serge Gremion demande ce qu'il en est en matière de fusion des cercles scolaires.

M. Jordan précise que la Commune a jusqu'en 2018 pour s'adapter à la nouvelle législation (8 classes obligatoires au minimum). La commune de Sâles avait été approchée, elle n'était pour l'heure pas prête. Elle avait promis dans le cadre de la fusion de 2001 de garder ses petites écoles dans les villages. Avec les nouvelles méthodes d'instruction, cette manière de faire tend à disparaître. La prévision pour 2018 est une grande école à Sâles et une à Vaulruz, et donc un cercle scolaire réglementaire.

M. Gilbert Seydoux émet une remarque quant à la place de covoiturage, c'est la jungle !

M. Jordan informe que le Conseil communal a déjà empoigné le dossier ; de plus plusieurs députés ont lancé un mandat pour agrandir cette place, qui, rappelons-le, est cantonale.

M. Jordan ajoute que les voisins sont actuellement très conciliants ; il faudra cependant que les gendarmes puissent mettre les contrevenants à l'amende.

M. Patrice Jordan, syndic, donne d'ores et déjà rendez-vous aux citoyennes et citoyens le 1^{er} juin 2016 pour la prochaine assemblée communale qui marquera le début de la nouvelle législature.

A Vaulruz, les anciens conseillers sont également les prochains, ils seront assermentés le 16 avril prochain.

Au terme de cette dernière assemblée de la législature, M. Jordan adresse ses remerciements au personnel communal, toujours très disponible.

Aucune remarque ni question n'étant plus soulevée, M. Jordan remercie les personnes présentes, et lève l'assemblée à 20.40 heures.

La secrétaire e.r.



Le président

